

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sorel-Tracy devant être en vigueur durant les exercices financiers de 2026, 2027 et 2028 a été déposé à mon bureau le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville du 71, rue Charlotte à Sorel-Tracy.

AVIS PUBLIC est aussi donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

a) Être déposée ou envoyée par courrier recommandé **avant le 1<sup>er</sup> mai 2026** à :

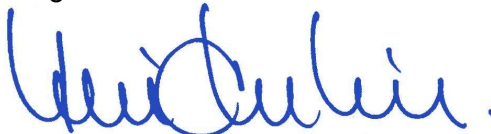
Ville de Sorel-Tracy  
71, rue Charlotte, C.P. 368  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1

b) Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy et sur le site Internet de la Ville au [www.ville.sorel-tracy.qc.ca](http://www.ville.sorel-tracy.qc.ca);

c) Être accompagnée, pour chaque unité d'évaluation, de la somme d'argent déterminée par règlement municipal.

FAIT à Sorel-Tracy, ce 15<sup>e</sup> jour d'octobre 2025.

Le greffier,



René Chevalier